

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 6 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 21
Présents : 17
Pouvoir : 0
Votants : 17

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, M. COURTOUX Thomas, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absentes : Mme CANU Françoise, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence,

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs au 1^{er} mai 2021

Il est rappelé qu'il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des nominations suite à réussite à concours et suite aux avis des commissions administratives paritaires (CAP) du centre de gestion en matière d'avancements de grades et promotions internes.

Filière sociale :

Suite à la mutation d'un agent social principal de 2^{ème} classe vers l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il convient de supprimer un poste d'agent social principal de 2^{ème} classe.

Suite au licenciement de deux agents sociaux à temps non complet et au départ à la retraite de deux autres agents sociaux à temps non complet, il convient de supprimer quatre postes d'agents sociaux à temps non complet.

Suite à l'arrivée de neuf aides à domicile (en remplacement de huit contrats non renouvelés soit par la volonté de l'agent ou celle de la collectivité) et à la nécessité de régulariser des emplois jusqu'ici sur des postes d'accroissement temporaire d'activité sur des postes pérennes, toujours en contrats à durées déterminées mais « dans l'attente du recrutement d'un titulaire », il convient d'ouvrir 9 postes d'agents sociaux à temps non complet.

Ce qui revient à ouvrir 5 postes d'agents sociaux à temps non complet.

Filière sociale/filière médico-sociale :

Il s'agit de remplacer le directeur du multi-accueil de Beaumont-le-Roger, lequel a été placé sur le poste de Coordinateur Petite Enfance.

Ne connaissant ni le statut, ni le niveau d'études de la personne recrutée et afin d'envisager tous scénarios possibles, six postes supplémentaires à temps complet sont ouverts dont trois dans la filière sociale (éducateur de jeunes enfants, assistant socio-éducatif, assistant socio-éducatif principal 2^{ème} classe) et trois dans la filière médico-sociale (auxiliaire de puériculture 1^{ère} classe, auxiliaire de puériculture, auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe). A l'issue du recrutement, les postes vacants devront être clôturés par une nouvelle délibération.

Filière technique :

Suite au changement de filière d'un technicien vers la filière administrative, il convient de supprimer un poste de technicien.

Suite à l'arrivée d'un adjoint technique au C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, il convient de pourvoir un poste d'adjoint technique à temps non complet, jusqu'alors vacant.

Compte tenu du départ à la retraite d'un adjoint technique territorial, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire d'un autre adjoint technique territorial de 6.43 heures à 35 heures.

Il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial créé à temps non complet pour une durée de 6.43 heures et de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021.

Ces modifications sont assimilées à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elles modifient au-delà de 10 % la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant.

Filière administrative :

Considérant le changement de filière d'un technicien vers la filière administrative, il convient de pourvoir un poste de rédacteur, jusqu'alors vacant.

Filière d'animation :

Considérant qu'un adjoint territorial d'animation prendra en charge la restauration pendant les vacances scolaires à l'accueil de loisirs d'Harcourt, en plus de la restauration du mercredi, il convient d'augmenter la durée hebdomadaire de cet agent de 3.5 heures à 8.15 heures.

Il convient de supprimer l'emploi d'adjoint territorial d'animation créé à temps non complet pour une durée de 3.5 heures et de créer un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet pour une durée de 8.15 heures par semaine à compter du 1^{er} mai 2021.

Il est donc proposé aux membres du conseil d'administration de délibérer afin d'adopter le tableau des effectifs actualisé, à compter du 1^{er} mai 2021 :

GRADES	POURVUS	DONT TNC	VACANTS	DONT TNC
Filière administrative				
Adjoint administratif	9	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	0	2	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	0	0	2	0
Attaché	2	0	0	0
Attaché principal	0	0	1	0
Rédacteur	2	0	0	0
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	0	1	0
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	<i>18</i>	<i>1</i>	<i>7</i>	<i>1</i>
Filière animation				
Adjoint d'animation	49	34	0	0
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1	1	2	0
Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	0	0	1	0
Animateur	0	0	1	0
<i>Total filière</i>	<i>50</i>	<i>35</i>	<i>4</i>	<i>0</i>
Filière médico-sociale				
Auxiliaire de puériculture	0	0	2	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	3	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	0	0	1	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	1	0
Infirmier en soins généraux hors classe	1	0	0	0
Psychologue de classe normale	1	1	0	0
<i>Total filière</i>	<i>6</i>	<i>2</i>	<i>6</i>	<i>1</i>

Filière sociale				
Agent social	106	74	0	0
Agent social principal de 2ème classe	9	1	6	0
Agent social principal de 1ère classe	2	0	1	0
Assistant socio-éducatif	1	0	1	0
Assistant socio-éducatif principal de 2ème classe	1	0	1	0
Educateur de jeunes enfants	0	0	1	0
Educateur principal de jeunes enfants	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	120	75	10	0
Filière sportive				
Educateur des APS	1	0	0	0
Educateur principal de 2ème classe des APS	1	0	0	0
<i>Total filière</i>	2	0	0	0
Filière technique				
Adjoint technique	8	2	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	1	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	0	0	1	1
Technicien	0	0	0	0
<i>Total filière</i>	9	3	5	2
Total des postes	205	116	32	4

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Adopte ce tableau des effectifs à compter 1^{er} mai 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210412-21D025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021

